



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados



VILLE DE CAEN

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

2023

CITE EDUCATIVE DE CAEN

**Quartiers Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert,
Pierre-Heuzé, Calvaire Saint-Pierre**

Collège chef de file Lechanteur

PREAMBULE

Le projet des cités éducatives participe de *la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, et par le ministère chargé de la Ville.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale. Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves. Les Cités éducatives s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

La Ville de CAEN a candidaté à l'automne 2021 afin d'être labellisée Cité Educative et a été retenue en février 2022 comme 73 autres nouveaux territoires qui, comme les 126 premières cités labellisées, rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire ont élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Périmètre de la Cité éducative en faveur des 0-25 ans

Les quartiers prioritaires de la Ville : Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre

Les collèges membres de la cité éducative : Dunois, Guillaume de Normandie, Stephen Hawking, Fernand Lechanteur.

Nom du collège chef de file : Fernand Lechanteur

Nom des écoles membres de la cité éducative :

- Ecole primaire Michel Pondaven
- Ecole primaire Authie Sud
- Ecole primaire Paul Gernez
- Ecole primaire Léopold Sédar Senghor
- Ecole primaire Les Vikings
- Ecole primaire Eustache Restout
- Ecole primaire Louis Le Châtelier
- Ecole primaire Vieira Da Silva
- Ecole primaire Reine Mathilde
- Ecole primaire Albert Camus

Les établissements publics associés : la section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Jules Dumont d'Urville - Pierre Simon de Laplace

Objectifs stratégiques de la Cité éducative caennaise

Le projet de cité éducative s'articule autour de quatre axes stratégiques :

AXE 1 : Accompagnement des parcours éducatifs.

AXE 2 : Accompagnement à la santé.

AXE 3 : Accompagnement à la parentalité.

AXE 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers.

Un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'actions et un plan de financement partagés, a été co-construit par l'Etat, l'Education Nationale et la Ville de Caen. Il répond aux 3 grands enjeux nationaux :

- *Conforter le rôle de l'école* : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- *Promouvoir la continuité éducative* : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- *Ouvrir le champ des possibles* : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Par ailleurs, trois enjeux transversaux doivent faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- *La relation des parents avec l'école et les institutions* ;
- *Le vivre ensemble et les valeurs de la République, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes* ;
- *La poursuite d'études et l'insertion professionnelle, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.*

L'appel à projets global concerne 10 actions du projet de la Cité éducative de CAEN pour 2023 :

Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs

1.4 Favoriser l'accompagnement et la préparation pour le stage de découverte du monde professionnel des élèves de 3^{ème}

1.5.1 Soutenir la persévérance scolaire des jeunes

1.5.2 Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

1.6 Soutien aux projets culturels développés dans les QPV à l'attention de la jeunesse

Axe 2 : Accompagnement à la santé

2.2 Politique de santé pour les jeunes

2.3 Des projets en faveur du climat scolaire

Axe 3 : Accompagnement à la parentalité

3.7 Vers plus d'inclusion numérique

3.8 Accompagnement des transitions

Axe 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers

4.2 Parcours d'accueil et d'apprentissage

4.4 Formation des personnels

PROGRAMME D' ACTIONS

Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs

1.4	Favoriser l'accompagnement et la préparation pour le stage de découverte du monde professionnel des élèves de 3ème
Objectifs	Favoriser l'obtention des stages, en travaillant sur ces sujets dès la 4 ^{ème} : permettre d'accéder à une offre diversifiée pour les élèves de 3ème des 4 collèges de la cité éducative afin de favoriser la mobilité et de contribuer à des lieux de stage choisis par les élèves et non subis. Ouvrir le champs des possibles.
Présentation globale des actions attendues	Travailler à l'aptitude et l'attitude des élèves en posture de stage. Veiller à la complémentarité de cette action avec le droit commun de l'Education nationale, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer et les actions déjà existantes dans la cité éducative Caennaise.
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Cette action doit être travaillée avec les chefs d'établissement en amont en prenant en compte les dates de périodes de stage par établissement (à titre indicatif entre octobre et mars) <ul style="list-style-type: none">- Collège Guillaume de Normandie- Collège Lechanteur- Collège Dunois- Collège Hawking
Public	Collégiens en classes de 4^{ème} et/ou 3^{ème}

1.5.1	Soutenir la persévérance scolaire des jeunes
Objectifs	Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre l'absentéisme des jeunes.
Présentation globale des actions attendues	Ouvrir le champ des possibles, lutter contre le décrochage scolaire avec un volet préventif. Valoriser les parcours d'excellence, les réussites individuelles et collectives. Proposer des actions individuelles ou collectives en sensibilisant les jeunes à la coopération, l'engagement citoyen par exemple.
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Cette action doit être travaillée avec les chefs d'établissement, en lien avec le référent persévérance du collège
Public	Collégiens

1.5.2	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
Objectifs	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par des actions ou propositions d'accompagnements innovantes.
Présentation globale des actions attendues	Proposer des expérimentations, des parcours de stage, de formation pour valoriser l'ambition professionnelle et favoriser l'insertion sociale des jeunes
Public	16-25 ans

<p>1.6</p>	<p align="center">Soutien aux projets culturels développés dans les QPV à l'attention de la jeunesse</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Favoriser l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<p>Mise en place de projets culturels dans les établissements scolaires, mais aussi dans le quartier, avec les parents.</p> <p>Permettre la création et la valorisation des liens sociaux dans le quartier à travers un projet culturel participatif. Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.</p>
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<p>Pour les projets déposés dans les écoles, il convient de proposer un projet en lien avec le Contrat Culture Territoire Jeunesse, porté par la Direction de la Culture de la ville de CAEN.</p> <p>Cette action peut avoir lieu sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.</p>
<p>Public</p>	<p>0-25 ans</p>

Axe 2 : Accompagnement à la santé

2.2	Politique de santé pour les jeunes
Objectifs	<p>Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes par des actions innovantes couvrant les problématiques de santé mentale, de lutte contre la sédentarité et de prévention des risques et particulièrement pour les adolescents.</p> <p>Proposer des actions de prévention et de réduction des risques sur les conduites addictives, la sexualité adolescente et l'impact des réseaux sociaux.</p>
Présentation globale des actions attendues	<i>Conduites addictives, impact des réseaux sociaux, sexualité, santé mentale, troubles du comportement...</i>
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Ces actions, innovantes, devront venir en complémentarité des actions déjà existantes sur chacun des territoires, s'articuler notamment avec les dispositifs proposés par les établissements scolaires et pourront se dérouler sur les temps scolaires, périscolaires et/ou extrascolaires notamment pendant les vacances scolaires.
Public	0-25 ans

<p>2.3</p>	<p>Des projets en faveur du climat scolaire</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Renforcer les actions visant à l'amélioration du climat scolaire.</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<p>Développer notamment des actions autour des compétences psychosociales des élèves et autour de la communication non violente.</p>
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<p>Cette action doit être travaillée avec le chef(fe) d'établissement ou directeur(trice) d'école.</p>
<p>Public</p>	<p>Action à déployer auprès des élèves de l'élémentaire, des collégiens et des lycéens, des parents et des professionnels.</p>

Axe 3 : Accompagnement à la parentalité

<p>3.7</p>	<p>Vers plus d'inclusion numérique</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Lutter contre la fracture numérique au travers de la formation et l'utilisation des différents outils et sites favorisant le lien avec les établissements scolaires pour les enfants et les parents et contribuant à l'insertion professionnelle des jeunes.</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<p>Actions qui devront s'adapter à différentes tranches d'âges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes visant l'insertion professionnelle - Parents d'élèves <p>Parents d'élèves :</p> <p>Sensibiliser les parents d'élèves sur l'environnement numérique des établissements scolaires (Pronote, ENT ...).</p> <p>Jeunes en insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits, -de s'approprier les outils numériques pour postuler sur des emplois en ligne, réaliser des recherches d'emploi, création de CV, échanges par mail avec un futur employeur, utilisation d'un réseau social professionnel, etc.
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<p>Action d'éducation aux outils numériques et de lutte contre la fracture numérique afin de favoriser la continuité pédagogique et éducative.</p> <p>Organisation sur le temps périscolaire et/ou extrascolaire, notamment les vacances scolaires</p>
<p>Public</p>	<p>Les parents des élèves d'élémentaire, collège et lycée et les jeunes en insertion professionnelle</p>

3.8	Accompagnement des transitions
Objectifs	Rendre les parents acteurs du parcours éducatif de leurs enfants plus particulièrement lors des transitions CM2/6ème - 3ème/seconde, voire la transition Grande section/CP.
Présentation globale des actions attendues	Accompagnement des élèves et de leurs parents volontaires lors de ces périodes charnières du parcours scolaire en lien avec les établissements scolaires.
Public	6/16 ans et leurs parents

Axe 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers

4.2	Parcours d'accueil et d'apprentissage
Objectifs	Accompagnement du handicap
Présentation globale des actions attendues	Accompagner les enfants et leurs familles, notamment dans l'orientation (perspectives de formation et perspectives professionnelles), mais aussi à l'accès aux loisirs.
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Action à mettre en œuvre hors temps scolaire
Public	0-25 ans et leurs parents

4.4	Formation des personnels-Public allophone
Objectifs	S'ouvrir et mieux comprendre les différentes cultures pour mieux accompagner
Présentation globale des actions attendues	<p>Formation pour les professionnels sur l'interculturalité pour acquérir de nouvelles compétences et faire culture commune à l'échelle de la Cité éducative en interrogeant sa posture professionnelle quant à l'accueil et l'accompagnement des familles allophones.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Penser les besoins d'acculturation selon des domaines : rapport à l'école, à la santé, à la parentalité, aux questions de genre, aux représentations des métiers... ➤ Mixer les professionnels des quartiers et profiter de cette formation pour inclure un temps d'analyse et d'échanges de pratiques
Précisions	Cette proposition d'action est l'aboutissement d'un travail collaboratif avec différents partenaires participants au groupe de travail thématique : « L'accompagnement des publics à besoins particuliers ».
Public	➤ Professionnels du secteur éducatif (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1 – Structures éligibles

Toute personne morale, de droit public ou privé est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les bénéficiaires des subventions de la Cité éducative peuvent ainsi être des associations, des collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Toutefois, si le porteur est une entreprise de droit privé à but lucratif, l'octroi d'une subvention ne doit ni fausser les règles du code des marchés publics ni les règles européennes sur les aides d'État.

2- Critères d'éligibilité : Projets en lien avec les actions décrites ci-dessus qui se déroulent sur les **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et couvrant plusieurs quartiers dans la mesure du possible :**

- Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre
- A destination d'un public de 0 à 25 ans, ou des professionnels en lien avec ce public, ou des parents du public 0-25 ans.
- L'Action envisagée doit se dérouler sur l'année 2023 ou peut porter sur l'année scolaire 2023-2024 si elle est en lien avec un établissement scolaire.
- En cas de demande de reconduction d'une action, un bilan intermédiaire devra être transmis.

3- Descriptif de l'action :

Le projet présenté devra identifier précisément l'action concernée, le(s) quartiers prioritaires concernés, les tranches d'âge du public visées par l'action, et le cas échéant l'établissement scolaire concerné.

Il est primordial que le projet présenté soit travaillé en amont avec les partenaires mobilisés dans la proposition d'action (ex : directeurs d'école, chefs d'établissements, partenaires sociaux, ou autres...) pour s'assurer de leur adhésion.

Il est nécessaire de préciser la temporalité et la fréquence de la proposition d'action :

- Sur le temps scolaire
- Sur le temps périscolaire
- Sur le temps extrascolaire

4- Modalités de financement

Le financement s'appuie sur des crédits de la cité éducative. **Nous attirons votre attention sur le fait que les financements attribués dans le cadre du contrat de ville ne sont pas cumulables avec les demandes de financements de la cité éducative.** Tout autre co-financement est possible et à présenter dans le budget prévisionnel de l'action.

Sont exclus de l'appel à projet les dépenses suivantes :

- Les aides au fonctionnement annuel ou activités récurrentes des porteurs de projet ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux politique ou syndical ;

5- Modalités de dépôt des demandes:

Le projet devra être déposé sur la plateforme Dauphin : (voire modalités de dépôt page suivante) :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les crédits à solliciter s'intitulent "**14-ETAT-POLITIQUE-VILLE**".

Pensez à mentionner "**CE Caen**" dans le titre.

Nous vous demandons, par précaution, d'envoyer un mail de confirmation de votre envoi à ddets-ville@calvados.gouv.fr et reussite.educative@caen.fr en précisant en objet : réponse à l'appel à projet cité éducative Caen.

- Le projet déposé sur la plateforme dauphin **à minima 3 semaines avant** le conseil décisionnel sera étudié par l'équipe projet et des échanges avec le porteur de projet concerné pourront avoir lieu si des questions se posent.

-L'équipe projet est constituée à minima d'un représentant de la Ville de CAEN et du CCAS, d'un représentant de la DSDEN du Calvados, d'un représentant de la Préfecture du Calvados, du collègue chef de file de la cité éducative.

-La demande d'aide au financement sera ensuite proposée au Conseil décisionnel qui se réunit :

Date limite de dépôt	Date limite de dépôt	Date limite de dépôt
26 avril 2023	23 août 2023	11 octobre 2023
conseil décisionnel	conseil décisionnel	conseil décisionnel
17 mai 2023	13 septembre 2023	8 novembre 2023

Le conseil décisionnel de la cité éducative réunissant le Préfet, l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale, le Maire ou leurs représentants, chacun accompagné de personnes nommément désignées, la Principale du collège chef de file, décide des orientations des engagements financiers de la cité éducative, en définit les priorités et en contrôle le suivi.

-Après la prise de décision des membres du conseil décisionnel, une réponse est apportée au porteur de projet.

SAISIE DES DOSSIERS SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POINTS DE VIGILANCE

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt en ligne « Dauphin » :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Un tutoriel plus complet d'aide à la saisie en ligne est également téléchargeable via le lien ci-dessus.

En cas de difficulté de saisie, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit) ou support.P147@experisfrance.fr

- l'unité politique de la ville de la DDETS : 02 31 52 74 08 / 02 31 52 74 14

ddets-ville@calvados.gouv.fr

■ Nouveaux porteurs : création d'un compte

Tout nouveau demandeur doit choisir un identifiant (une adresse mail valide) et un mot de passe strictement personnel pour créer son compte. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Devront être joints à la demande de subvention :

- ✓ statuts de l'organisme,
- ✓ liste des dirigeants de la structure signée par le représentant légal,
- ✓ RIB (l'adresse figurant sur le RIB devra être identique à celle de la fiche de situation SIREN de l'INSEE).

■ En cas de demande de renouvellement

Les associations qui souhaitent renouveler une demande de subvention verront leur dossier pré-rempli :

- ✓ vérifiez que les informations concernant la structure sont à jour dans Dauphin : statuts, représentant légal, liste des dirigeants, délégation de signature, RIB, SIRET. En cas de modifications, informer la DDETS : ddets-ville@calvados.gouv.fr

- ✓ vous avez la possibilité de dupliquer la demande de l'année précédente dans votre espace personnel : "mes services" / "mes demandes d'aide", puis "suivre mes demandes d'aide", se positionner sur l'action que vous voulez dupliquer, cliquez sur l'icône au bout de cette ligne. Il vous suffit alors de le mettre à jour (période de réalisation, année budgétaire du budget prévisionnel...).

■ Saisie du dossier

- ✓ choisir un **titre** court pour l'action et le faire précéder de « **CE CAEN 2023** ».

✓ renseigner le **territoire** où se déroule l'action : cocher le contrat de ville correspondant (Caen la Mer) et **ensuite le ou les quartiers prioritaires concernés**,

✓ décrire précisément l'action, de façon concise et claire,

✓ préciser les **bénéficiaires** : cocher les tranches d'âges et le sexe du public concerné,

✓ préciser les **dates de réalisation** de l'action : l'action peut se dérouler soit en année civile, soit en année scolaire.

■ Budget prévisionnel de l'action

Pour la saisie du budget de l'action, sélectionner **l'année budgétaire 2023**.

Les recettes et particulièrement le compte 74 – Subventions d'exploitation doivent être remplies avec le plus grand soin. Pour que votre demande soit bien réceptionnée par la DDETS du Calvados, la subvention à solliciter s'intitule : **14-ETAT-POLITIQUE-VILLE**.

Le budget est à saisir sans chiffre après la virgule.

Domiciliation bancaire : ne pas cocher la case oui qui correspond à une domiciliation bancaire à l'étranger (Hors SEPA)

■ Pièces à scanner et à joindre dans Dauphin

✓ attestation sur l'honneur précisant le montant de la demande de subvention politique de la ville,

✓ délégation de signature si la personne ayant signé l'attestation sur l'honneur n'est pas le représentant légal,

✓ bilan intermédiaire en cas de demande de renouvellement,

Et en cas de première demande :

✓ budget prévisionnel 2023 de la structure,

✓ bilan comptable et compte de résultat de la structure,

✓ rapport du commissaire aux comptes pour les associations bénéficiaires de plus de 153 000 € de subventions publiques.

En cas d'erreur de saisie, nous vous demandons, par précaution, d'envoyer un mail de confirmation de votre envoi à ddets-ville@calvados.gouv.fr et reussite.educative@caen.fr en précisant en objet : réponse à l'appel à projet cité éducative Caen.